

CR03 - Études socio-juridiques et sociologie du droit

Référente : Geneviève BRISSON - genevieve_brisson@uqar.ca

Droit, savoirs et sociétés

Cet appel invite les congressistes à examiner les rapports complexes entre droit, savoirs et sociétés, dans leurs dimensions croisées. Constitutif de rapports sociaux, le droit dans la société est en soi objet de connaissances et de savoirs. Quel est l'état de la connaissance aujourd'hui sur les institutions juridiques, les tribunaux, les normes – légales ou non –, etc. ? Que traduisent les recherches actuelles comme angles d'approche du droit, statut dans la société et dans les espaces académiques ? Dans quelle mesure et comment les institutions du droit contribuent-elles à la constitution d'un monopole sur le savoir juridique ?

Dans une autre perspective, le droit mobilise lui-même des savoirs divers : expertises, témoignages, données empiriques, coutumes, etc. Lesquels, et pourquoi ceux-ci ? Comment ces matériaux sont-ils utilisés et se fraient-ils un chemin à la fois dans l'institution et entre celle-ci et la société ? Comment et pourquoi le droit exclut-il systématiquement ou relativise-t-il certains savoirs, tels que les savoirs d'expérience ?

Dans une autre perspective encore, les savoirs non-juridiques sur le droit – issus des expériences et des représentations du droit et de ses institutions – permettent de documenter des rapports différenciés au droit et à la justice. Comment le rapport au droit se situe-t-il à l'intersection de facteurs tels que le genre, le statut socioéconomique et la race ? Pour qui le droit est-il une ressource, pour qui est-il une contrainte ? Comment les mobilisations juridiques et judiciaires se construisent-elles, à la faveur de quels intermédiaires et médiations ?

Dans un dernier axe, des communications peuvent aussi traiter de la méthodologie propre à la sociologie du droit et présenter des études de cas et des réflexions épistémologiques sur le travail de sciences sociales lorsqu'on traite du droit et de ses déclinaisons. Quelles sont les spécificités et sensibilités de ce champ ? Quels sont les passages entre méthodes sociales et méthodes juridiques ?

Enfin, le CR03 ayant vocation à rassembler les communautés qui travaillent en propre ou latéralement sur le droit et la justice, toute recherche portant sur le droit et la justice, pourra également faire l'objet d'une proposition de communication lors de ce congrès.



Déposer une proposition en ligne : <https://congres2024.aislf.org/>